

# NATIONS UNIES

## CONSEIL DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/4940/Add.13  
15 novembre 1961  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

### RAPPORT DU FONCTIONNAIRE CHARGE DE L'OPERATION DES NATIONS UNIES AU CONGO, CONCERNANT LA MISE EN APPLICATION DU PARAGRAPHE A-2 DE LA RESOLUTION DU CONSEIL DE SECURITE DU 21 FEVRIER 1961

A. Rapport sur les opérations menées par les troupes du Gouvernement de  
la République du Congo dans la région de la frontière entre le Kasai  
et le Katanga et sur les hostilités auxquelles ont été mêlées des  
unités de gendarmerie dans la province du Katanga

1. Le présent rapport porte sur les opérations menées dans la région de la frontière entre le Kasai et le Katanga par les troupes du Gouvernement de la République du Congo sous le commandement du général Mobutu, et sur les hostilités qui ont éclaté lorsque ces opérations, qualifiées par le gouvernement d'opérations de police, se sont heurtées à la résistance d'unités de gendarmerie sous le contrôle du Gouvernement provincial du Katanga.
2. Les opérations du Gouvernement central ont été menées à partir de bases situées dans le Kasai. Le quartier général de l'ONUC avait eu connaissance d'assez importants mouvements de troupes de l'ANC vers la fin de septembre, surtout dans les régions de Luluabourg et Luputa, mais il ignorait les intentions véritables du commandement de l'ANC ou les dates précises auxquelles les unités de l'ANC avaient effectivement pénétré en territoire katangais.
3. Des observateurs des Nations Unies ont été envoyés sur les lieux, mais ils n'ont pu se rendre en territoire katangais, ni vérifier eux-mêmes jusqu'où les troupes de l'ANC avaient pénétré dans la province. De même, bien que de nombreux bombardements aériens effectués par des avions basés au Katanga eussent été signalés - mais non confirmés - les observateurs de l'ONUC n'ont été qu'à deux reprises témoins de raids sur le Kasai, accompagnés de bombardements, de la part de ces avions. Divers rapports sur les hostilités ont été publiés par le gouvernement, le général Mobutu et les autorités provinciales du Katanga.

4. Il se peut que des mercenaires aient participé à ces opérations du côté katangais, mais les observateurs des Nations Unies n'en ont vu aucun. Cependant, tout porte à croire que les avions basés au Katanga étaient pilotés par des aviateurs qui n'étaient pas congolais, puisqu'on sait qu'il n'y a pas de Congolais capables de les piloter. A cet égard, il convient de noter que, selon des rapports de l'ONUC, 237 personnes, des mercenaires pour la plupart, auxquelles s'appliquaient les dispositions du paragraphe A-2 de la résolution du Conseil de sécurité du 21 février 1961, sont restées au Katanga; 388 personnes de cette catégorie, dont 317 Belges, ont été évacuées. Les douze officiers attachés au "Consulat" belge d'Elisabethville ont eux aussi retenu des places pour quitter le Congo.

5. Le Commandant de la Force des Nations Unies a communiqué les renseignements ci-après concernant les opérations :

a) Mouvements des forces terrestres

i) Forces placées sous le commandement du général Mobutu

Entre le 21 septembre et le 1er octobre, un bataillon de Thysville et un bataillon de Léopoldville ont été transportés par avion jusqu'à Luluabourg, où ils ont rejoint un troisième bataillon de l'ANC qui se trouvait déjà dans la capitale de la province du Kasai. Ce dernier bataillon s'est rendu par la route à Luiza, et ce mouvement s'est achevé le 15 octobre. Le 20 octobre, le général Mobutu a confirmé des informations de radio et de presse selon lesquelles des éléments avancés de cette unité s'étaient heurtés à des troupes de la gendarmerie sur la route de Kapanga à l'intérieur de la frontière du Katanga. Le 31 octobre, le quartier général de l'ANC a déclaré que ladite unité avait pénétré de 30 kilomètres en territoire katangais. Toutefois, le 6 novembre, le général Mobutu a déclaré qu'en réalité elle n'avait pas pénétré en territoire katangais et qu'elle était encore intacte.

Le 15 octobre, les deux bataillons de Thysville et de Léopoldville ont commencé à quitter Luluabourg par chemin de fer pour se rendre à Luputa près de la frontière du Katanga. Le quartier général de l'ANC a signalé que le mouvement s'était achevé le 15 octobre. Les rapports du général Goulson, Commandant des forces des Nations Unies à Luluabourg, indiquaient qu'au 25 octobre, les deux camps

en présence avaient lancé des attaques pour tâter le terrain et que plusieurs blessés de l'ANC avaient été évacués sur Luluabourg. Le 31 octobre, le quartier général de l'ANC a signalé que ses troupes se trouvaient à 60 kilomètres à l'intérieur du territoire katangais, le long de la route de Kaniama. Cependant, on croit savoir que des attaques aériennes qui expliqueraient, dit-on, le mouvement de recul amorcé par ces unités le 2 novembre, ont eu lieu dans la région de Tshisamba, à 10 kilomètres environ à l'intérieur du territoire katangais.

ii) Forces placées sous le commandement du général Lundula

Il a été aussi signalé qu'un détachement de soldats, soigneusement choisis, de la région de Stanleyville devait former une nouvelle unité, qui avancerait vers le Katanga en venant du nord. Le premier élément, transporté par des avions de la Compagnie Air-Congo, a atterri à Kindu le 24 octobre. Au 4 novembre, cette unité comptait 54 officiers et 1 887 sous-officiers et hommes de troupe. Le même jour, l'unité malaise des Nations Unies à Kindu a confirmé que le mouvement par chemin de fer et par route vers Kasongo, près de la frontière du Katanga, avait commencé. Le 6 novembre, il ne restait plus que 905 militaires de l'ANC à Kindu.

Les troupes qui se trouvaient à Kindu n'ont pas participé aux opérations militaires récentes, qui ont eu lieu seulement le long de la frontière entre le Katanga et le Kasai. Le fait que le mouvement vers la partie nord-est du nord du Katanga se poursuit pourrait signifier, cependant, que des opérations à l'intérieur du Katanga sont envisagées dans cette région. La plus forte garnison de gendarmerie katangaise dans la région se trouve à Kongolo.

b) Activités de l'aviation katangaise

Il a été signalé que plusieurs attaques aériennes avaient eu lieu dans la zone des opérations, et il a été rendu compte de celles auxquelles l'ONUC avait effectivement assisté, au paragraphe 6 du rapport du fonctionnaire chargé de l'Opération des Nations Unies au Congo (S/4940/Add.12).

L'ANC a signalé d'autres attaques de l'aviation katangaise qui auraient eu lieu les 22, 27, 28 et 31 octobre, mais l'ONUC n'a pu en obtenir de son côté confirmation.

De nouveau, le 2 novembre, le commandant de l'ANC à Luluabourg, le colonel Ndjoko, a fait savoir qu'un avion katangais venant de la direction de Kaniama avait lancé environ 42 petites bombes sur une colonne de l'ANC à Tshisamba, près de la frontière, mais en territoire katangais. Cette attaque n'a pas non plus été confirmée.

Le 3 novembre, le Commandant des forces des Nations Unies dans la Province du Kasai a fait savoir qu'il s'était rendu à Luputa en hélicoptère pour enquêter sur les activités aériennes signalées. Il n'a pu aller plus loin, parce que les forces gouvernementales de Tshisamba s'étaient retirées au Kasai, ne laissant aucun élément en territoire katangais. Il a indiqué que les renseignements sur les attaques aériennes étaient peu clairs; il se pouvait que les raids eussent été effectués par deux DC-3 et deux appareils plus légers qui auraient lancé une quarantaine de petites bombes. Cette attaque a été suivie d'un lancé de parachutistes par deux DC-4. De nombreux militaires non congolais auraient participé à cette opération. Une compagnie de l'ANC aurait été dispersée et tout contact perdu avec elle.

B. Rapport sur les événements de Luluabourg

6. Pendant la nuit du 1er au 2 novembre, les troupes de l'ANC à Luluabourg ont procédé à des perquisitions domiciliaires à la recherche d'un poste émetteur clandestin qu'on disait avoir été utilisé au profit de la gendarmerie katangaise. Environ 300 non-Congolais auraient été appréhendés pour interrogatoire puis relâchés peu après. On savait que le commandant de l'ANC à Luluabourg, le colonel Ndjoko, était opposé à cette opération, mais ses officiers l'ont empêché par la force d'y mettre fin. Néanmoins, l'opération s'est déroulée dans l'ordre; un officier nigérien s'est rendu dans la zone centrale avec un officier de l'ANC et a signalé qu'il n'y avait eu aucun incident fâcheux jusqu'à 0330 heures.

7. Plus tard dans la nuit, un certain nombre d'appels à l'aide ont été reçus, et des officiers et des fonctionnaires civils de l'ONUC se sont rendus sur les lieux et ont offert leur protection à des personnes qui craignaient d'être molestées. A ce moment on n'avait signalé aucun incident grave.

8. Toutefois, on a appris au cours des premières heures de la matinée qu'un groupe de 30 à 40 soldats de l'ANC s'étaient livrés à des violences dans un quartier.

/...

Selon les rapports de l'OMS, huit femmes ont été violées et une autre femme a été blessée à la colonne vertébrale en sautant d'une fenêtre pour échapper à ses assaillants.

9. Les forces de l'ONUC ont alors redoublé d'efforts pour aider et protéger la population étrangère de la ville. Avec l'aide du Commandant et du représentant civil de l'ONUC, le colonel Ndjoko a réussi à consigner les troupes au camp et à rétablir le calme. Des gardes mixtes ont été placées aux endroits où 200 étrangers environ s'étaient réfugiés et des patrouilles mixtes ont parcouru la ville.

10. Pendant la nuit du 2 au 3 novembre, les forces des Nations Unies ont, à titre de précaution, offert leur protection à un certain nombre de familles non congolaises, mais la nuit s'est passée sans incident.

11. Devant un commencement d'exode des personnes d'origine européenne, les autorités provinciales ont imposé des restrictions à la délivrance des visas de sortie, mais ces mesures ont été rapportées après que les représentants des Nations Unies eurent fait d'énergiques représentations. Toutes les personnes qui désiraient s'en aller ont indiqué par la suite qu'elles avaient pu le faire sans difficulté. Plusieurs femmes belges occupant des postes de responsabilité, notamment des fonctionnaires des services sociaux, ont néanmoins décidé de rester.

12. Une grave menace de panique parmi les étrangers a été signalée les 4 et 5 novembre; elle était causée par l'annonce de l'arrivée d'un train de troupes revenant de la frontière du Katanga. A leur arrivée à Luluabourg le 5 novembre, 132 militaires signalés comme mutins ont été désarmés par les forces nigériennes. Le Commandant des forces des Nations Unies, le général Goulson, agissant à la demande du colonel Ndjoko, a pris des dispositions pour les faire conduire immédiatement à Léopoldville dans des avions des Nations Unies. Trente-huit autres, pour la plupart des sous-officiers, sont restés à Luluabourg en attendant de nouveaux ordres.

13. Parmi les Congolais, la peur a eu tendance à augmenter dangeureusement à la suite de rumeurs non confirmées de raids imminents de l'aviation de la gendarmerie katangaise. Si des attaques de ce genre se produisent, elles se heurteront aux contre-mesures de l'aviation des Nations Unies, ainsi qu'il est indiqué dans le rapport du fonctionnaire chargé de l'Opération des Nations Unies au Congo (A/4940/Add.12, section c).

14. De nouveaux troubles ont été signalés dans la soirée du 9 novembre : quelque 180 militaires de l'ANC à Luluabourg ont menacé de s'opposer par la force à leur acheminement sur Léopoldville, où ils craignaient d'être punis pour les récents incidents. Toutefois, le Commandant de l'ANC leur a expliqué que seuls ceux qui auraient été reconnus coupables seraient conduits à Léopoldville, ce qui a ramené le calme. Cet incident ayant été grossi par la rumeur publique, la tension s'est accrue en ville, et un certain nombre de non-Congolais ont cherché refuge auprès de la brigade nigérienne.

C. La situation à Stanleyville

15. Le Vice-Premier Ministre Gizenga, ayant obtenu du Conseil des Ministres de la République un congé d'une semaine pour régler des questions personnelles, est parti pour Stanleyville le 4 octobre 1961. Il n'en est pas revenu. Le 19 octobre, l'Assemblée de la Province orientale a voté une motion de censure contre le président Manzikala et élu à sa place Iosala Simon. M. Manzikala, qui avait été placé en résidence surveillée à son domicile, a demandé et obtenu la protection des Nations Unies. Le 30 octobre, on a signalé que des membres de la jeunesse MNC causaient des désordres dans la ville; le Consul des Etats-Unis avait été victime d'une agression à son hôtel. L'ordre a été rétabli sur l'intervention personnelle du général Lundula. Le 31 octobre, M. Gbenye, Ministre de l'intérieur du Gouvernement central, est arrivé à Stanleyville pour y passer trois jours. Le 11 novembre, le général Lundula est arrivé à Léopoldville pour s'entretenir avec les membres du Gouvernement central. Le 13 novembre, il a proclamé son loyalisme envers le Président de la République.

D. La situation à Albertville

16. Dans la partie septentrionale du Katanga, l'élément dominant de la population est constitué par les Balubas qui sont en général opposés à M. Tshombé. Dans un certain nombre de localités, les éléments balubakat exercent une influence croissante. Un des Vice-Premiers Ministres du Gouvernement central, M. Sendwe, est le Président du parti Babulakat.

17. En certains endroits, les activités des groupes de jeunesse balubas et d'autres éléments indisciplinés ont créé des difficultés en ce qui concerne le maintien de l'ordre public.

/...

18. Les difficultés ont été particulièrement sérieuses à Albertville et dans les agglomérations avoisinantes, où des groupes turbulents qui se qualifiaient de "jeunesse", mais qui en réalité entendaient se livrer au pillage, ont parcouru la région, molestant sans distinction Congolais et non-Congolais. Le 10 novembre, les dirigeants de certaines entreprises d'Albertville ont demandé la protection de l'ONU pour assurer l'évacuation sur Usumbura des femmes et des enfants de leurs employés. Cette protection leur a été immédiatement accordée et des bateaux ont levé l'ancre à 14 et 20 heures.
19. Les représentants de l'ONUC ont signalé que la situation, au 10 novembre au soir, était tendue mais bien en main. Des dirigeants locaux des partis favorables aussi bien à M. Tshombé qu'à M. Sendwe (Cosakat et Cartel) prêtaient leur concours pour calmer la population, et des membres de la force de police ainsi que des officiers de la gendarmerie ont affirmé leur loyauté envers le Gouvernement central et se sont déclarés prêts à aider à maintenir l'ordre.
20. Entre-temps, des éléments de l'ANC de Stanleyville venant de Bukavu ont franchi les limites du Katanga et ont occupé Bendera. Un non-Congolais a été blessé au cours de ce mouvement; il a été évacué par un avion de l'ONU. Le Commandant de l'ANC, le capitaine Mika, a exprimé ses regrets de cet incident et a assuré les représentants civils et militaires de l'ONUC de son désir de coopérer au maintien de l'ordre à Albertville.
21. Le premier contingent de l'ANC, venant de Bendera, a atteint Albertville le 13 novembre, mais le représentant de l'ONUC et un chef balubakat, M. Mwamba Ilunga Prosper, l'ont dissuadé d'entrer dans la ville. Le lendemain, des entretiens ont eu lieu avec les officiers de l'ANC en vue de cantonner ces hommes dans un ancien camp de gendarmerie et de les empêcher de pénétrer dans le centre d'Albertville. Le contingent de l'ANC s'est rendu dans le camp, mais une demi-heure plus tard des soldats en armes ont fait leur apparition dans la ville et ont entrepris de piller les maisons, de voler des véhicules privés et de menacer et arrêter les civils, Congolais ou non-Congolais, sans distinction. En divers endroits, ils ont aussi placé des barrages sur les routes et exigé de l'argent des personnes qui désiraient les franchir.

22. Les fonctionnaires de l'ONUC ont organisé de nouvelles évacuations d'étrangers vers Usumbura et ont accordé protection à ceux qui demeuraient dans la ville. Les demandes de l'ANC qui voulait assumer la garde des docks ont été rejetées. Le 15 novembre, le Commandant de l'ANC a été informé des conséquences graves qui pourraient résulter du comportement de ses troupes, lequel risquait de discréditer le Gouvernement de la République aux yeux de la population. Une fois de plus, le capitaine Mika a promis catégoriquement de maintenir l'ordre et il a, par la suite, amené quatre soldats de l'ANC qui venaient d'être arrêtés en raison de leur conduite dans la ville. Le Commandant de l'ANC a accepté aussi de retirer toutes ses troupes dans l'enceinte du camp et de leur interdire de pénétrer en armes dans Albertville. Il s'est engagé également à retourner au quartier général de l'ONUC tous les véhicules volés pour qu'ils soient restitués à leurs propriétaires.

23. Les représentants de l'ONU ont reçu pour instructions de prendre des mesures efficaces en vue du maintien de l'ordre si de nouveaux troubles venaient à se produire. M. Kalume Joseph, qui avait été installé commissaire de district, s'est vu accorder la protection des Nations Unies.

E. Événements récemment survenus à Kindu

24. Le 11 novembre 1961, deux avions C-119 qui transportaient deux véhicules blindés de reconnaissance destinés au contingent malais sont arrivés à Kindu en provenance de Kamina. L'heure d'atterrissage des appareils et la nature du chargement avaient été notifiées d'avance aux forces locales de l'ANC. Les treize membres d'équipage italiens se sont rendus au mess des officiers, situé à 2 km environ, où ne se trouvaient que deux officiers et quelques sous-officiers et hommes de troupes malais, le reste des troupes malaises assurant la garde à l'aérodrome. Soixante hommes de l'ANC de Stanleyville, appuyés par 200 autres, ont alors encerclé le mess et l'ont pillé. Les membres de l'équipage ont été fait prisonniers, frappés et conduits à la prison de Kindu. Une vingtaine de coups de feu ont été tirés, mais il n'y a pas eu de victimes. L'ANC a saisi toutes les armes se trouvant au mess.

/...

25. Peu après, les troupes de l'ANC ont demandé que les deux véhicules blindés leur soient remis. Après avoir essuyé un refus, elles ont encerclé l'aérodrome où se trouve le camp malais. Deux cent six Malais se trouvaient sur le terrain ainsi que 300 hommes de l'ANC; de plus, environ 664 soldats de l'ANC étaient à proximité, à Kindu. Au 13 novembre, l'effectif de l'ANC à l'aérodrome était passé à 700 hommes. L'approvisionnement de l'aérodrome en eau a été interrompu.

26. Le Commandant du bataillon malais a promptement entamé des négociations avec le colonel Pakassa, commandant l'ANC, en vue d'obtenir la mise en liberté des aviateurs, le retrait des troupes de l'ANC qui encerclaient l'aérodrome et la restitution des armes saisies et des biens, y compris l'argent, confisqués au mess. Une garde mixte composée de soldats de l'ONU et de l'ANC a été postée auprès des avions et des véhicules de reconnaissance. Le colonel Pakassa n'a toutefois pas été en mesure de résoudre les autres problèmes et a reconnu n'avoir guère d'autorité sur ses troupes. Il a envoyé, à M. Gizenga et au général Lundula, des télégrammes leur demandant de venir à Kindu.

27. Le général Lundula a promptement dépêché de Léopoldville à Kindu un officier supérieur d'état-major. Celui-ci était accompagné du Chef des opérations militaires des Nations Unies, d'un officier de liaison de l'ANC et d'un officier de liaison malais. Ils sont arrivés à Kindu le 13 novembre vers midi à bord d'un avion des Nations Unies; ils ont entamé des négociations avec le commandant de l'ANC.

28. Le 11 novembre, M. Gizenga serait parti de Stanleyville pour Kindu en automobile.

29. Au cours des négociations avec le colonel Pakassa, la mission spéciale venue de Léopoldville a été informée que les aviateurs étaient détenus parce qu'on les soupçonnait d'être des espions à la solde des autorités provinciales du Katanga mais qu'ils étaient sains et saufs et bien traités. Toutefois, le Commandant de l'ANC a dit qu'il n'avait pas le pouvoir de les relâcher et qu'il ne pouvait garantir la sécurité d'aucune personnalité des Nations Unies même si elle recevait l'autorisation de leur rendre visite. Il a refusé de reconnaître l'autorité de l'émissaire du général Lundula, le commandant Dave, sous prétexte qu'il venait de Léopoldville et était donc suspect. Le colonel Pakassa a paru disposé à retirer finalement les sentinelles gardant les avions et les véhicules des Nations Unies mais il a déclaré qu'aucun avion des Nations Unies ne serait autorisé à survoler Kindu.

/...

30. Le 14 novembre, le colonel Pakassa a informé les représentants de l'ONU que les treize prisonniers italiens s'étaient évadés. Le même jour, le général Lundula, le Ministre de l'intérieur, M. Gbenye, et treize autres personnalités officielles se sont rendus à Kindu par avion. Ils ont eu, à l'aéroport, une conférence avec le colonel Pakassa et les représentants de l'ONUC.

31. A la conférence, l'ONU a demandé : a) que l'on s'efforce par tous les moyens de retrouver et de ramener les aviateurs italiens prétendument évadés; b) que les avions, voitures blindées et autres matériels appartenant à l'ONU lui soient restitués; c) que toutes les troupes de l'ANC se trouvant dans les limites et aux abords de l'aéroport soient retirées; et d) que tous les coupables responsables de l'incident soient sévèrement punis.

32. Le général Lundula a donné des ordres pour que l'on accède à toutes les demandes de l'ONU et pour que le colonel Pakassa s'y conforme après avoir pacifié ses troupes. M. Gbenye et lui ont ordonné que les coupables soient envoyés à Stanleyville pour y faire l'objet de mesures disciplinaires.

33. Il était manifeste que l'ANC, à Kindu, était hostile au groupe Lundula-Gbenye. Bien qu'il se trouvât à Kindu, M. Gizenga n'a pas assisté à la conférence tenue à l'aérodrome. Immédiatement après la conférence, lorsqu'un appareil DC-4 d'Air Congo a atterri, le général Lundula et les personnes qui l'accompagnaient sont montés à son bord et se sont envolés pour Stanleyville. Cependant, le général a promis de revenir à Kindu le 15 novembre, ce qu'il a fait, accompagné de cinq officiers de l'ANC.

34. Lors d'une autre conférence qui a eu lieu avec le colonel Pakassa en présence du commandant de l'ONU, le général de brigade Hamid, et de représentants civils de l'ONUC, le commandant de l'ANC a déclaré qu'il n'avait aucun autre renseignement au sujet des membres de l'équipage italien qui se seraient échappés. A la suite des protestations énergiques des personnalités de l'ONU, le général Lundula a réitéré ses ordres de la veille et a ordonné au colonel Pakassa de soumettre un rapport détaillé sur l'ensemble de l'incident. Le général s'est engagé à ce que les coupables soient envoyés par avion à Stanleyville pour y être châtiés.

35. Après des heures d'attente et des demandes réitérées, le colonel Pakassa a présenté un rapport dans lequel il déclarait qu'on n'avait aucun renseignement

au sujet de "l'évasion" des treize hommes. En même temps, on notait que les troupes de l'ANC avaient en fait évacué l'aérodrome, sauf pour ce qui était de la garde normale de vingt-cinq hommes. On signalait cependant que les troupes se concentraient de nouveau à proximité de l'ancien mess des officiers malais à deux kilomètres de là. Les deux avions de l'ONU et les deux voitures blindées ont été restituées à l'ONU.

36. Plus tard le même jour, des représentants de l'ONU qui venaient d'arriver à Kindu à cause de l'incident, ont obtenu les renseignements ci-après sur ce qui s'était passé réellement; ces renseignements émanaient de trois personnes dignes de foi qui se trouvaient sur les lieux ou à proximité. Selon ces personnes, les membres de l'équipage italien qui avaient été capturés au mess des officiers malais ont été roués de coups, traînés jusqu'à des camions et emmenés à la prison de Kindu où ils ont été immédiatement abattus puis coupés en morceaux par les soldats. Des morceaux de leurs corps ont été distribués parmi la foule considérable qui s'était rassemblée pour assister au massacre et certains morceaux ont été lancés vers des non-Congolais qui étaient présents. Deux cadavres mutilés ont été traînés par la rue principale de Kindu et exposés jusqu'au 12 novembre. Tous les restes des victimes ont été ensuite jetés à la rivière.

37. Un non-Congolais de Kindu a pris des photographies du massacre. Plus tard, des soldats ont pénétré de force dans la résidence d'un médecin de l'OMS et ont jeté sur sa table un morceau de main tout en l'insultant.

38. Les noms des victimes sont les suivants :

Officiers :

Commandant Amedeo Parmeggiani  
Capitaine Giorgio Gonelli  
Sous-lieutenant Onorio de Luca  
Sous-lieutenant Giulio Garbati  
Sous-lieutenant Francesco Remotti  
Sergent-chef Nazareno Quadrumani  
Sergent-chef Silvestro Possenti  
Sergent-chef Martano Marcacci  
Sergent-chef Francesco Page  
Sergent-chef Filippo di Gioranni  
Sergent-chef Nicola Stigliani  
Sergent-chef Armando Fabi  
Sergent-chef Antonio Mamone

Sous-officiers :

/...

39. Dès réception, le 13 novembre, du premier télégramme l'informant de l'incident, le Secrétaire général par intérim a autorisé l'emploi d'avions à réaction de l'ONU pour faire lever le siège, en mitraillant éventuellement les assiégeants pour les disperser si le commandement de l'ONUC jugeait cette méthode nécessaire et utile. On a souligné cependant que, à ce sujet, la considération essentielle devait être la sauvegarde du personnel assiégé. La crainte qu'à la suite d'une activité aérienne de l'ONUC au-dessus de Kindu, les troupes congolaises mutinées se livrent à de nouvelles attaques contre les prisonniers ou même les exécutent alors qu'on espérait qu'ils étaient encore en vie, a été l'élément déterminant qui a empêché les officiers commandant les troupes de l'ONUC de prendre de telles mesures.

40. Dès que les événements tels qu'ils se sont passés ont été connus, le fonctionnaire principal de l'ONU à Léopoldville a envoyé au gouvernement central une lettre dans laquelle il soulignait la gravité du crime, réclamait l'arrestation immédiate du commandant de l'ANC à Kindu et demandait l'institution d'une commission mixte d'enquête en vue de traduire en justice les autres coupables. Il demandait aussi que tous les suspects passent en jugement et que ceux qui seraient reconnus coupables soient sévèrement châtiés.

41. Dans la même lettre, le gouvernement était en outre informé des mesures militaires, comprenant notamment le blocus de la région de Kindu et le désarmement des troupes de l'ANC qui s'y trouvaient, que l'ONUC prendrait pour assurer l'arrestation de tous les suspects et aider la commission mixte envisagée à s'acquitter efficacement de ses fonctions. L'ONUC emploierait toutes les ressources et toute la force à sa disposition. Le Secrétaire général par intérim a ordonné que ces mesures soient exécutées de la manière la plus énergique et sans aucun délai.

42. Le Secrétaire général par intérim a exprimé au Gouvernement italien son profond regret et ses vives condoléances.

-----